



**ROC-ECLERC**  
LÀ, POUR VOUS

## Saran - Orléans Nord (ONL)

609 Route Nationale RN 20  
45770 SARAN France

Tél : 02 38 68 85 96 Fax : 0238688594

Email : [agence.saran@roc-eclerc.fr](mailto:agence.saran@roc-eclerc.fr)

Habilitation : 18-45-0099 - SIRET : 42855988400716

Devis n° CON00039

Page 1 sur 2

Notre référence : PON00033  
En date du : 12/02/2019  
Suivi par : RAINAUT Christine  
Tél du client :

### Devis type crémation

609, route Nationale 20  
45770 SARAN  
France

*En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).*

Fournitures et services TTC en euros	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques			<b>245,00</b>	
Les démarches et formalités pour obsèques locales incluant la parution numérique de l'avis de décès	20,00	219,00		
Plaque urne	20,00			
* urne Cendrier noir pour urne/600	20,00	26,00		
Contenance : 3l				
Cercueil et accessoires			<b>867,00</b>	
Capiton Byblos Social gris taffetas	20,00	138,00		
* Cercueil PAQUERETTE, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	729,00		
<b>Total cercueil et accessoires : 867.00 € TTC</b>				
Mise en bière et fermeture du cercueil			<b>116,00</b>	
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	116,00		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		<b>201,00</b>		<b>20,00</b>
Vacation de police (TRESOR PUBLIC Ville de Saran 45 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS)	0,00			20,00
Le véhicule pour opération funéraire (rayon 30 km)	10,00	201,00		
Cérémonie funéraire			<b>320,00</b>	
L'équipe de 2 porteurs au convoi	20,00	320,00		
Crémation				<b>625,33</b>
Crémation convoi (Crématorium des IFS Saran 45 1251 rue de Pimelin 45770 Saran)	0,00			625,33
<b>Total fournitures et services TTC en euros</b>		<b>1 749,00</b>	<b>0,00</b>	<b>645,33</b>

\* Prestations et fournitures obligatoires \* Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;  
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »